

**Monsieur André FREDERIC**  
Président du Parlement de Wallonie  
rue de la Résistance, 64

SS/OM/BL/rqe/1168

4910 THEUX

Namur, le 4 août 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°1168 du 12 juin 2023 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON  
Greffière a.i.

Question n° 1168 de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

N° : 1168 (2022-2023) 1168

Réception : 12 juin 2023

Echéance : 03 juillet 2023

Matière : Politique de l'énergie - Energies nouvelles - Energies renouvelables -

**Objet :** la stratégie wallonne pour l'hydrogène

### Question écrite

Le 29 octobre 2021, le Gouvernement fédéral a adopté sa première stratégie hydrogène. Ce document, mis à jour le 12 octobre 2022, dévoile les ambitions de la Belgique en matière du développement de l'hydrogène ainsi que sa volonté de jouer un rôle de plaque tournante de l'hydrogène en Europe. La stratégie hydrogène fédérale vise à employer l'hydrogène pour contribuer à décarboner certains secteurs difficilement électrifiables (certaines industries et le transport de marchandises). Pour ce faire, la stratégie repose sur quatre piliers pour lesquels diverses mesures concrètes ont été annoncées : positionner la Belgique comme plaque tournante d'importation et de transit de molécules renouvelables en Europe, renforcer le leadership belge dans les technologies de l'hydrogène, établir un marché robuste de l'hydrogène et investir dans la coopération comme facteur clé de succès.

En Wallonie, les contours de la politique régionale visant à déployer une filière hydrogène wallonne sont définis dans le Plan de relance. Avec un budget total de 117,2 millions d'euros, le déploiement d'une filière hydrogène wallonne devrait se réaliser par la mise en œuvre des trois volets d'actions : mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert, soutenir le déploiement d'une filière hydrogène wallonne et soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée.

Le 21 mars 2023, l'adoption du Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 par le Gouvernement wallon marque le franchissement d'une nouvelle étape dans le processus de concrétisation de la vision et des objectifs stratégiques et opérationnels de l'hydrogène en Wallonie et de déclinaison des mesures à mettre en place dans les années à venir pour concrétiser ces objectifs.

À l'initiative du Ministre de l'Énergie, le Gouvernement wallon a mandaté un cabinet de conseil pour aboutir sur un projet de stratégie pour l'hydrogène en Wallonie. Un projet de plan doit être créé afin de développer une filière de l'hydrogène en cohérence avec l'ensemble des efforts entrepris pour atteindre les objectifs de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer ce qu'il est ressorti de ce rapport ?

Quel est le potentiel de l'hydrogène pour décarboner l'économie wallonne ?

Un cadre juridique wallon est-il en cours d'élaboration ?

Comment les montants repris dans le Plan de relance de la Wallonie vont-ils être utilisés ?

Monsieur le Ministre peut-il me documenter à ce sujet ?

## Réponse

Comme l'honorable membre l'indiquait dans sa question, la firme Deloitte a effectivement reçu le mandat d'appuyer l'Administration dans l'élaboration du Plan stratégique wallon pour l'hydrogène (qui correspond au projet PRW N°46). Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer dans cette commission, ce Plan sera établi en deux étapes :

- 1) Tranche 1 : définition d'une vision à l'horizon 2030 et 2050 et identification d'objectifs stratégiques
- 2) Tranche 2 : identification d'objectifs opérationnels. Cette deuxième tranche est encore conditionnelle puisque le Gouvernement devra l'approuver lors de la conclusion de la première tranche.

Globalement, Deloitte s'est vu assigner la tâche spécifique d'accompagner et de mettre en forme le résultat des réflexions de plusieurs dizaines de stakeholders représentatifs de la société wallonne. En effet, ce Plan se caractérise par sa dimension holistique : il va impacter l'ensemble des acteurs régionaux. Il m'a dès lors paru indispensable de les impliquer dans l'élaboration du Plan, d'autant que leurs approches différentes de la problématique sont très souvent complémentaires. Ainsi, Deloitte pilote les travaux de groupe des stakeholders et affine certains points spécifiques avec certains d'entre eux lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans le cadre de la première tranche, Deloitte a organisé – en étroite collaboration avec l'administration et mon cabinet - une journée de travail avec près d'une cinquantaine de parties prenantes représentatives de la société wallonne le 24 mai à Namur. Cette journée, élément majeur de la première phase de l'élaboration du Plan, leur a permis de partager leurs opinions sur ce que devrait être la vision de la Wallonie en matière d'hydrogène aux horizons 2030 et 2050 et sur les objectifs stratégiques qui devraient la constituer.

La firme Deloitte est actuellement en train de rédiger un rapport de restitution qui constituera la base de la proposition qui sera soumise pour validation au Gouvernement à l'été 2023. Il est donc encore trop tôt pour indiquer ce qui ressort de ce rapport dont le premier draft sera discuté le 28 juin avec les parties prenantes.

Le cadre juridique à mettre en place en Wallonie relèvera de l'un des objectifs opérationnels du plan stratégique. Le développement des objectifs opérationnels constitue la seconde tranche du marché attribué à Deloitte.

Les secteurs pour lesquels l'hydrogène possède le meilleur potentiel pour décarboner l'économie wallonne sont relativement clairs : le transport lourd (routier et fluvial) et certains créneaux de l'industrie qui nécessitent par exemple la production de forte chaleur (d'autres solutions sont énergétiquement plus appropriées aux moyennes et basses températures), ou bien pour lesquels des processus de productions alternatifs basés sur l'hydrogène permettront une diminution des rejets de gaz à effet de serre.

Quant aux actions annoncées dans le cadre du Plan de relance, l'honorable membre pourra constater qu'elles se réalisent progressivement :

- projet PRW N°46 : Ce projet vise spécifiquement l'élaboration du Plan stratégique wallon pour l'hydrogène. Environ 242.000 euros TVAC sont prévus sur le budget de fonctionnement de l'Administration à cet effet ;
- projet PRW N°47 : Soutenir le déploiement d'une filière wallonne hydrogène. Construit sous la forme d'un appel à projets, cette fiche vise la recherche, la production renouvelable et les applications sectorielles. Deux projets IPCEI ont été sélectionnés par le Gouvernement le 9 février 2023 ;
- projet PRW N°48 : Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène renouvelable dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée. Ce projet a également pris la forme d'un appel à projets de démonstration ciblé, lancé en 2021, comportant à la fois production et consommation d'hydrogène vert. Quatre projets ont été retenus dans le cadre de cet appel par le Gouvernement wallon le 21 décembre 2021.